

Accompagner ...

- l'enfant
- ses parents
- les professionnels

Anaïs
Réseau de santé

ANAÏS EN PRATIQUE

Le parcours de l'enfant :

- Les **parents** qui souhaitent organiser la **prise en charge** de leur enfant handicapé en **libéral** peuvent faire appel à **leur médecin traitant**.
- Le médecin traitant ou la famille s'adresse à l'**équipe animatrice** (le médecin coordonnateur ou la secrétaire) pour remplir le **dossier de demande d'accueil au sein du Réseau de santé Anaïs**.
- Chaque intervenant signe la **charte du réseau** qui définit les principes de son fonctionnement.
- La cohérence du suivi de l'enfant est assuré par le **médecin pilote** (qui peut être le médecin traitant). Après avoir réalisé une **consultation spécifique** et demandé les bilans nécessaires à la compréhension globale des besoins de l'enfant, il programme la **réunion de synthèse** avec les différents professionnels qui interviennent auprès de l'enfant.
- Le médecin pilote et les professionnels définissent les objectifs thérapeutique et éducatif proposés aux parents ainsi que le rythme des **réunions de synthèse**.

Le financement :

Le Réseau de santé Anaïs est financé par l'ARS (agence régionale de santé), avec le soutien de Apicil.



La charte du Réseau est disponible sur simple demande.

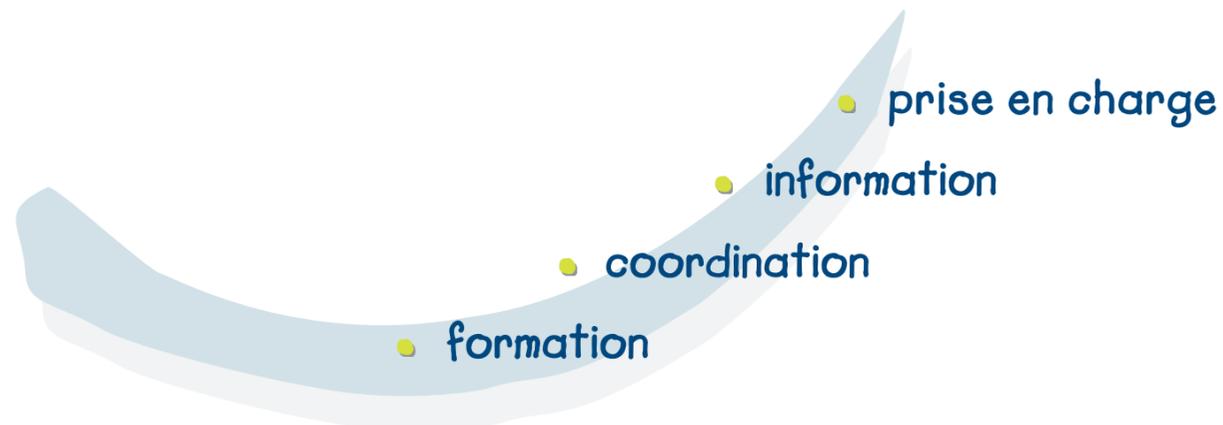
Association pour la Promotion du Réseau de santé Anaïs

Parc Héliopolis, porte C
16 rue du Tour de l'Eau
38400 Saint Martin d'Hères
Tél. 04 76 25 19 69
e-mail : apra@wanadoo.fr
www.reseau-sante-anais.com



PRÉSENTATION DU RÉSEAU DE SANTÉ ANAÏS





ACCOMPAGNER L'ENFANT

Le Réseau de santé Anaïs propose aux professionnels de santé libéraux un support logistique leur permettant d'assurer en ambulatoire l'**accompagnement et les soins des enfants**.

- **présentant un handicap** (quel que soit son type) ou un trouble du développement qui nécessite une **prise en charge multiple et persistante dans le temps**,
- non pris en charge au sein d'une structure spécialisée,
- domiciliés sur l'agglomération de Grenoble et du pays Voironnais.

Le Réseau de santé Anaïs a pour objectifs de :

- **favoriser le dépistage précoce** du handicap chez l'enfant,
- **promouvoir des actions de sensibilisation** auprès des parents,
- **améliorer la formation des professionnels** qui prennent en charge un enfant handicapé (quel que soit leur mode d'exercice et leur domaine d'action).

La vie du réseau est animée par le groupe des acteurs professionnels et le groupe des parents.

COORDONNER LES SOINS, PARTAGER LES INFORMATIONS

Les réseaux de santé ont été créés en 1996 pour assurer une meilleure orientation du patient, favoriser la coordination et la continuité des soins, promouvoir la délivrance de soins de proximité de qualité.

Le Réseau de santé Anaïs confie au **médecin pilote**, pédiatre ou médecin généraliste de l'enfant, la mission de coordonner les différents professionnels afin que soit proposée aux parents une prise en charge cohérente et personnalisée de leur enfant.

La rencontre régulière des professionnels intervenant auprès de l'enfant favorise le **partage des informations** et l'**adaptation des projets** thérapeutique et éducatif en fonction de son évolution.

Les professionnels participent aux rencontres qui ont lieu au sein des structures d'accueil et/ou de l'école afin de **favoriser son intégration sociale**.



ÉCHANGER ENTRE PARENTS, RÉFLÉCHIR AVEC LES PROFESSIONNELS

Le Réseau de santé Anaïs, c'est aussi :

- des **formations interdisciplinaires** sur le thème du handicap chez l'enfant, pour tous les professionnels quelque soit leur mode d'exercice ou leur domaine d'action.
- des actions de prévention
- des **groupes d'échanges avec les parents**
- un travail de réflexion sur la prise en charge de l'enfant handicapé avec l'élaboration d'un "**manuel d'accompagnement de l'enfant handicapé et de sa famille à l'usage des professionnels**".

L'objectif est double : permettre à tout professionnel de comprendre les informations contenues dans les bilans de l'enfant qu'il suit, apprendre à travailler ensemble.

